



CDL-UD(2021)009

Or. Fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec

**LE CONSEIL GENERAL DU PERSONNEL DE LA
PALESTINE***

Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration

13^{ème} UniDem Med

**« L'ADMINISTRATION PUBLIQUE FACE A LA PANDEMIE DE
COVID-19 : MODERNISATION ET INNOVATIONS NUMERIQUES »**

Visioconférence, Palestine*

5-6 octobre 2021

**LA BONNE GOUVERNANCE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE A
L'HEURE DE LA DIGITALISATION : S'ADAPTER POUR MIEUX SE
TRANSFORMER**

par

Mme Olfa SOULI

**(Direction générale des réformes et des études prospectives administratives,
Présidence du Gouvernement, Tunisie)**

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Le projet UniDem Med est mis en œuvre dans le cadre du programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe
« Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée »
(Programme Sud IV)

Ce document a été réalisé dans le cadre d'un programme cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Les opinions exprimées dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'une ou l'autre des parties.



République Tunisienne
Présidence du Gouvernement

APPLICATION DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TUNISIENNE

Présenté par: Mme Olfa Souli Ouertani

Directrice générale des réformes et
prospectives administratives

**Visioconférence : L'Administration publique face à la pandémie de
COVID 19 : Modernisation et innovations numériques
Mercredi 6 Octobre 2021**

PLAN

- **Objectifs**
- **Méthodologie adoptée**
- **Aperçu du cadre réglementaire**
- **Réalisations et conclusions**
- **Prochaines étapes**

OBJECTIFS



1: A court terme

- Assurer la continuité de travail pour les organismes publics en assurant le respect des protocoles sanitaires,
- Expérimentation à échelle réduite en vue d'étude et d'analyse avant la généralisation,

2: A moyen et long terme

- Adaptation à l'évolution du style de vie et des exigences de la vie moderne,
- Développement de l'aptitude des organismes publics à rationaliser les ressources et les gérer de manière plus optimale,
- Renforcement de la performance et de la qualité des services,
- Attraction et motivation des RH à hautes compétences et habiletés,
- Contribuer à la réduction des embouteillages et de l'encombrement des transports publics.

MÉTHODOLOGIE



- La pandémie était le fait générateur de l'expérimentation (à grande échelle) du télétravail en permettant la continuité du travail administratif,
- L'application du télétravail se base sur le décret-loi 2020-7 du 13 avril 2020 portant sur les mesures exceptionnelles anti-covid (approuvé ensuite par l'ARP),
- Par conséquent, le processus d'élaboration d'un cadre réglementaire sur le télétravail a été déclenché en poursuivant la démarche suivante au cours des années 2020-2021:

Changement d'approche: d'un mécanisme exceptionnel et conjoncturel à un mécanisme durable et un choix stratégique

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE - 2020



1. Etudes comparées à l'échelle régionale, EU et référence aux études réalisées par des organisations et centres de recherches à l'échelle internationale,
2. Analyse de rapports et articles scientifiques,
3. Etude de l'expérience du secteur privé,
4. Vérification de la compatibilité avec le cadre légal et juridique en vigueur,
5. Préparation et discussion en interne d'un draft de décret réglementaire,
6. Transmission d'une version actualisée du projet de décret aux ministères et organes consultatifs,
7. Consultation du trib., adm.
8. Lancement et analyse d'une étude sur la révision de l'horaire adm. et l'adoption du télétravail,
9. Adoption de textes réglementaires à caractère exceptionnel (décrets, circulaires, notes adm.)
10. Lancement d'une expérience pilote au niveau du Ministère de la Fonction Publique.

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE – 2021



Une équipe multidisciplinaire a été chargée d'approfondir l'analyse des axes suivants:

1. Catégories ciblées et priorité pour bénéficier du régime « télétravail »,
2. Questions relatives à la nature des accidents de travail et maladies professionnels imputables au télétravail,
3. Rationalisation des primes et avantages liés au travail présentiel (déplacement),
4. Partie en charge de fournir les prérequis: équipements, connexion, fournitures,...
5. Sécurité informatique, protection des données personnelles et/ou sensibles
6. Mécanismes de suivi et évaluation de la performance,
7. Régime horaire applicable (complémentarité avec la révision de l'horaire adm.)

**En 2021, l'application généralisée du télétravail a été reconduite 2 fois:
Décision gouvernementale du 30 juin et décret présidentiel du 30 juillet**

APERÇU DU PROJET DE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Axe 1:

- Périmètre d'application et variantes du télétravail,
- Détermination de la situation administrative du télétravailleur,

Axe 2:

- Conditions et règles applicables aux différentes variantes,
- Procédures spécifiques: (1) télétravail statutaire et (2) télétravail conjoncturel/exceptionnel

Axe 3:

Engagements du télétravailleur et de son employeur

Axe 3:

- Adaptation de la règle du mérite de la rémunération en fonction du travail accompli,
- Mécanismes formalisés pour le suivi, l'évaluation et l'amélioration du régime de télétravail

RÉALISATIONS ET CONCLUSIONS



Consultation large à propos de la révision de l'horaire et l'adoption du télétravail

1. Acceptation large: 80% participants (en moyenne) affirment la pertinence de la généralisation progressive et étudiée du télétravail (fonctionnaire, chefs de structures, organisations, secteur privé, grand public)
2. 38% ont essayé le télétravail en 2020 alors que 15% ont essentiellement exercé leur travail à distance,
3. 82% disent que l'expérience du télétravail était appréciée positivement,

Enquête en ligne réalisée en octobre-décembre 2020 – DGRPA - PG

RÉALISATIONS ET CONCLUSIONS



4. 31% des fonctionnaires estiment qu'ils peuvent travailler totalement à distance alors que 33% disent que leurs missions peuvent être réalisées en alternance (télétravail, présentiel),
5. En termes de priorité de réformes de la FP: (1) réduction du temps de travail à 30-35 heures, (2) application du temps flexible (3) instauration permanente du régime de télétravail,
6. Feedback positif sur le projet du cadre réglementaire de la part des ministères, instances consultées, ...

OPPORTUNITÉS A SAISIR



- Existence d'un cadre légal, réglementaire et technique sur l'interopérabilité,
- Préparatifs pour le lancement de l'identifiant national numérique,
- Projet de généralisation de la signature + cachet électroniques,
- Diffusion et utilisation à grande échelle des applications de télétravail: visioconférence, travail collaboratif, ...
- Disponibilité d'outils efficaces et économiques pour renforcer la sécurité informatique,
- Accumulation d'expériences réussies de télétravail pendant les vagues du COVID19,
- Légitimité du processus participatif d'élaboration du cadre réglementaire pour le télétravail,
- Cohérence et complémentarité avec les textes légaux et réglementaires en vigueur.

PROCHAINES ETAPES

Nécessité de réaliser une étude d'impact (avantages-couts) sur la généralisation du télétravail en vue de montrer son efficacité et sa pertinence surtout au niveau:

- De l'amélioration de la productivité, l'implication, la motivation et de la capacité à innover,**
- De la rationalisation des finances publiques, contrôle de la masse salariale et réduction de la charge administrative,**
- Des économies d'énergies, réduction de la pollution, ...**
- De la stabilité psychologique, familiale et sociale et amélioration du bien être,**
- De la prédisposition des prérequis organisationnelles et adaptation de la GRH,**

PROCHAINES ETAPES

- Soumettre le projet de cadre réglementaire à l'approbation du CM,
- Réalisation d'expériences pilotes dans 5 ministères,
- Publication d'une circulaire explicative menée d'un guide sur les aspects techniques du télétravail: prévention des incidents et maladies professionnels, sécurité informatique,...),
- Lancement d'un programme national pour la facilitation d'accès aux services publics basée sur le recours aux application et solutions du télétravail:

exemple: service de visioconférence au profit des personnes à besoins spécifiques et aux familles nécessiteuses pour un meilleur accès aux responsables administratifs, instauration du poste d' « intermédiaire administratif » pour accompagner la digitalisation des prestations administratives...

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

شكرا على متابعتكم

